



Dépôt d'un mémoire au BAPE

Projet minier Matawinie

19 février 2020

Préparé par
Julie Martin, DMA, M. Sc.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Zénon

1. Contexte

La municipalité de Saint-Zénon constitue la porte d'entrée qui permet d'accéder à la Municipalité de Saint-Michel des Saints par voie terrestre, et ce, en passant par la route régionale 131. Cette route traverse dans un axe nord-sud tout le territoire de la municipalité de Saint-Zénon et relie sur 45 kilomètres le village de Saint-Michel-des-Saints à celui de Sainte-Émélie-de l'Énergie.

Habitant dans un rayon de 80 km du centre urbain le plus proche, soit la Ville de Joliette, les résidents de Saint-Zénon travaillent majoritairement dans les municipalités de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints.

La superficie de notre territoire de 493 km² qui est constitué à 85 % de terres publiques fait en sorte que la municipalité collabore régulièrement avec différents promoteurs pour harmoniser la cohabitation des usages sur son territoire : que ce soit pour la construction de la ligne 735kV Chamouchouane–Bout-de-l'Île, ou pour les travaux d'exploitation forestière du Plan d'aménagement forestier intégré de Lanaudière ou pour des baux d'exploitation de carrière et sablière ou encore, dans le cas présent, pour le projet de mine Matawinie. La municipalité considère que les ressources naturelles situées sur les terres publiques servent à répondre aux besoins de l'ensemble de la population québécoise.

2. Enjeux

Diversité de l'économie locale

Depuis sa fondation en 1870, l'économie locale de la municipalité se base principalement sur l'exploitation forestière et sur le récréotourisme de chasse, de pêche, de plein air et de véhicules hors-routes.

Les plus gros employeurs situés à Saint-Zénon sont la municipalité elle-même, qui engage jusqu'à une quinzaine de personnes en période estivale, et une industrie de fabrication et de finition de plancher de bois franc qui engage à l'heure actuelle une vingtaine de travailleurs. Les autres employeurs, souvent saisonniers, sont majoritairement des entreprises en excavation, des ZEC et pourvoiries, des lieux d'hébergement et des commerces de proximité.

Rétention des jeunes et attraction de jeunes familles

Au dernier recensement de la population réalisé en 2016 par Statistiques Canada, le nombre de résidents permanents est établi à 1120 personnes. L'évolution de ce nombre de personnes au sein de la municipalité de Saint-Zénon n'a que très peu changée depuis les 20 dernières années. La seule période affichant une hausse est lors du recensement de 2006 causée par l'augmentation de l'embauche de travailleurs à la scierie Louisiana-Pacific à Saint-Michel-des-Saints.

Par conséquent, nous recommandons que Nouveau Monde Graphique privilégie la formation et l'embauche de travailleurs de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon et de Manawan afin que le projet de mine Matawinie puisse influencer à la hausse la population de Saint-Zénon lors du recensement de 2021.

Maintien et développement de services de proximité

Au niveau des services de santé et des services sociaux, la municipalité dépend de Saint-Michel-des-Saints où il y a un CLSC avec médecins de famille et clinique sans rendez-vous, un dentiste, un optométriste et une pharmacie. Autrement, l'hôpital le plus proche se trouve à Saint-Charles-Borromée soit dans un rayon de 80 km. Depuis la réouverture de la scierie à Saint-Michel-des-Saints le 30 août 2017, de nouveaux médecins ont pris résidences au CLSC, ce qui a permis d'offrir un service en continu, en plus de rendre accessible un médecin de famille à de nombreux résidents de Saint-Zénon. L'opportunité offerte par le projet de mine Matawinie pourraient contribuer à bonifier les services de proximité mis à la disposition des communautés de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon et de Manawan.

Par conséquent, nous recommandons que Nouveau Monde Graphite investisse dans un Fonds pour projets structurants dans la communauté qui soit équitablement mis à la disposition des municipalités de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon et de la communauté Atikamekw de Manawan. Ce Fonds pourraient, entre autres, financer l'installation d'un circuit de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.

Sécurité routière sur la route 131

En période estivale, selon les données du ministère des Transports de 2014, le débit journalier moyen atteint jusqu'à 3 500 véhicules pour la section de la route 131 situé entre les villages de Saint-Michel-des-Saints et de Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Cette section subit une forte pression de la part du camionnage (14 % à 17%) ainsi que de la part des automobilistes dont le nombre augmente considérablement en haute saison récréotouristique. En outre, la vitesse élevée, l'escarpement de la topographie, les

nombreuses entrées charretières, le manque d'éclairage et l'absence de route de contournement portent atteinte en toute saison à la sécurité des usagers. Le tronçon le plus problématique est celui à la hauteur du Parc régional des Sept-Chutes ralentissant largement la circulation et la visibilité dû à la topographie du terrain.

Par conséquent, nous recommandons que le ministère des Transports produise des données plus récentes que 2014 du débit journalier moyen de la route 131 dans la section située entre les villages de Saint-Michel-des-Saints et de Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Ces données devraient considérer la hausse du transit de véhicules lourds depuis la réouverture de la scierie de Saint-Michel-des-Saints ainsi que les projections de trafic établies par Nouveau Monde Graphite et les autres industries en développement tel que la Granaudière. Par la suite, dans un souci de sécurité routière, le ministère des Transports devrait considérer ces nouvelles données pour bonifier son plan d'entretien et d'amélioration sur cette section de la route 131.

3. Conclusion

En somme, la municipalité de Saint-Zénon est en accord avec le projet de mine Matawinie conditionnellement à ce :

- Que le promoteur respecte les lois et règlement en vigueur et suive les recommandations du BAPE ;
- Que le comité d'accompagnement de Nouveau Monde Graphite poursuive son mandat durant les phases d'exploitation et de réhabilitation du site et soit consulté pour le programme de suivi ;
- Que les recommandations émises dans ce mémoire soient considérées favorablement.

4. Référence

Municipalité de Saint-Zénon. 2019. Règlement no 580-URB-19 sur plan d'urbanisme. 11 novembre 2019. 81 pages.